Quand le QD devient un foyer d'incendies

UFAP UNSa Justice

Syndicat majoritaire
Du CP PERPIGNAN

Le jeudi 29 octobre 2026

Aujourd'hui, au quartier disciplinaire, trois incendies de cellule se sont succédé en quelques heures, selon le même mode opératoire : des couvertures, des draps et des serviettes de toilette volontairement incendiés.

12 h 10 : premier incendie. Un détenu placé au quartier disciplinaire à la suite de bagarres entre détenus met le feu à sa cellule. Équipés de leurs tenues de protection incendie et de leurs appareils respiratoires isolants (ARI), les personnels interviennent pour maîtriser le feu et porter secours au détenu. Il est extrait et pris en charge.
12 h 55 : deuxième incendie. À peine 45 minutes plus tard, un nouvel incendie se déclare. **À l'ouverture de la cellule, le détenu se rue sur l'équipe venue le sauver** ! Il est maîtrisé, menotté, puis conduit à l'USMP avant d'être placé au CPROU.
16 h 50 : troisième incendie. Nouvelle intervention des personnels pour porter secours à un détenu qui fait preuve d'inertie lors de sa prise en charge. Il est conduit à l'USMP, ***puis réintégré dans sa cellule d'origine au centre de détention, faute de place disponible en cellule de protection d'urgence.***

L'UFAP UNSa Justice salue **le sang-froid et le professionnalisme** des agents intervenus à trois reprises dans des cellules en feu pour porter secours aux détenus, ainsi que l'engagement des équipes de renfort mobilisées pour maîtriser les détenus récalcitrants.

MAIS LES REMERCIEMENTS NE SUFFISENT PLUS ! Les détenus doivent purger leurs sanctions disciplinaires et répondre de leurs actes.

L'UFAP UNSa Justice exige que les faits soient signalés au procureur de la République **au titre de l'article 40 du Code de procédure pénale**, afin que des poursuites pénales soient engagées pour les dégradations occasionnées et les mises en danger des personnels.

À l'heure du **« casseur-payeur »,** nous revendiquons aussi le principe de l' « **INCENDIAIRE-PAYEUR** » !
Force doit rester à la loi !

Pour le bureau local

Le secrétaire Pierre GROUSSET

UFAP UNSa Justice
Organisation Syndicale Multi-Catégorielle